

C. LA BRH EN 2002

Au cours de l'exercice 2001-2002, la BRH s'est attachée à achever les travaux immobiliers entrepris dans le cadre des projets de construction et de rénovation des ses infrastructures ainsi que les projets techniques devant accélérer le processus de migration vers son nouveau siège central à Port-au-Prince et sa succursale au Cap-Haïtien.

Ces deux bâtiments ont été rendus complètement opérationnels en 2002 dans la perspective de l'inauguration du siège central. Tous les tests devant conduire à la migration ont été concluants et la BRH a dans certains cas mis en place des solutions de secours en attendant l'arrivée de matériels en commande.

Les activités de développement technologique se sont intensifiées avec la sélection des firmes pour la fourniture des équipements destinés au site de contingence et la mise en place de nouvelles infrastructures de communication dans les nouveaux locaux du Cap et de Port-au-Prince.

S'agissant du Réseau Télématique Financier, les travaux ont été achevés à l'interne et une fois que les équipements terminaux seront installés dans les banques commerciales, le système bancaire pourra accéder à des applications telles que SIF, Système de Paiement, Bureau de Crédit, etc.

Dans le cadre de sa mission de régulation du système financier, la BRH a de concert avec les autorités concernées, élaboré une loi sur les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CEC) voté par le Parlement le 26 juin 2002. Cette loi lui permettra désormais de contrôler celles-ci à travers la Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP). Comme banque des banques et banquier de l'État, elle a amélioré de la gestion de la monnaie fiduciaire en faisant voter la loi portant sur l'élimination du plafond d'émission monétaire dont le maintien constituait un véritable obstacle à la modernisation des moyens de paiement. Cette décision a permis à la banque centrale non seulement d'offrir un volume de monnaie en phase avec les besoins de l'économie dans les limites compatibles avec l'objectif d'inflation, mais aussi de gérer les anticipations des agents économiques sur une éventuelle incapacité du système bancaire à satisfaire la demande de numéraires dans un contexte où les effets d'annonce nuisent beaucoup à l'efficacité de la politique monétaire.

IX. MONNAIE FIDUCIAIRE ET MONNAIE SCRIPTURALE

IX. 1 Billets et monnaie divisionnaire

IX.1.1 Émission, destruction et remplacement de la monnaie

La circulation fiduciaire a été caractérisée par une forte pression sur le stock de billets de banque et par une préférence nettement marquée pour les petites coupures. En effet, l'émission monétaire a plus que triplé en volume passant de 5,6 millions à 18,1 millions de billets. Les coupures de 10, 25, 50 et 100 gourdes en ont représenté respectivement 17 %, 25 %, 26 % et 17 %; par contre celles de 250 et 500 gourdes n'ont totalisé que 15 %.

En valeur, la quantité de billets émis a quadruplé pour atteindre 1 650 MG. Les billets de 500 et 250 gourdes, dont la mise en circulation a été évaluée à 955 MG, ont totalisé 58 % du montant global émis.

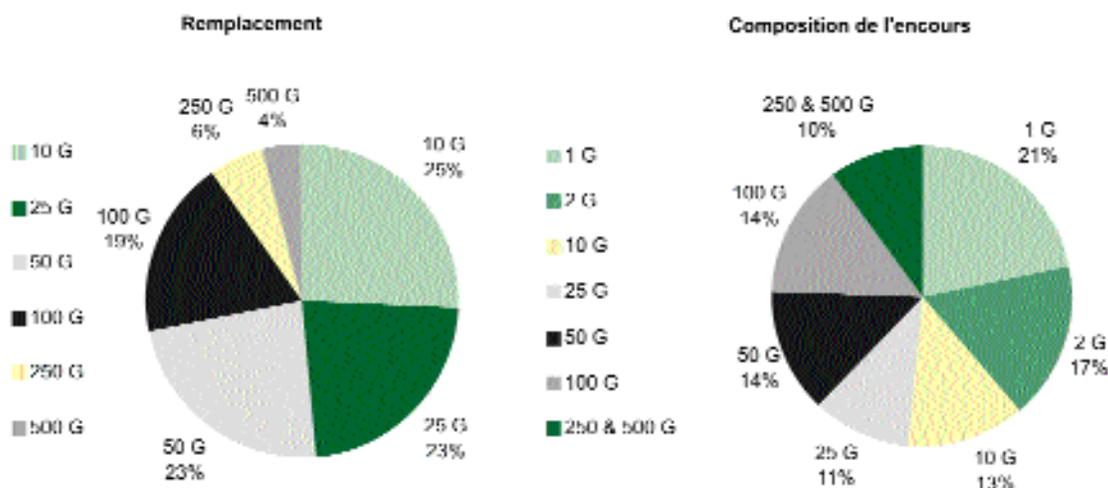
Tableau 39 Destruction, remplacement et émission de la monnaie

Coupure	Destruction	%	Remplacement	%	Emission	%
Billets gourdes						
1	1 083 000	2	-	0	-	0
2	-	0	-	0	-	0
5	81 000	0	-	0	-	0
10	18 030 000	31	13 000 000	26	3 000 000	17
25	11 297 000	19	11 480 000	23	4 800 000	25
50	11 420 000	20	11 700 000	23	4 800 000	26
100	12 641 500	22	9 350 000	19	3 100 000	17
250	2 289 000	4	2 980 000	6	1 420 000	8
500	1 534 000	3	2 000 000	4	1 200 000	7
Total billets	58 375 500	100	50 510 000	100	18 120 000	100
Pièces						
0,05	-	-	-	0	-	-
0,2	-	-	-	0	-	-
0,5	-	-	1 800 000	38	-	-
1	-	-	3 000 000	63	-	-
5	-	-	-	0	-	-
Total pièces			4 800 000	100		

Le nombre de billets de banque détériorés et détruits s'est élevé à 58,4 millions contre 58,1 millions en 2001. Exprimés en valeur, ils ont atteint près de 3 680 MG, soit une augmentation de l'ordre de 2 %. Les coupures de 10 gourdes et de 100 gourdes étant les plus manipulés et usés, leur taux de destruction ont représenté plus de la moitié du total (respectivement 31 % et 22 %). Par contre, celles de 250 et 500 gourdes semblent avoir moins circulé vu que leur taux de destruction n'a constitué que 7 % des opérations de broyage.

Sur l'ensemble des billets détruits, plus de 85 % équivalant à 50,5 millions de billets ont été remplacés. Néanmoins, la BRH n'a pas émis de nouveaux billets de cinq (5) gourdes et ceux d'une (1) gourde ont été substitués à hauteur trois (3) millions par des pièces métalliques. Globalement, 4,8 millions de pièces métalliques ont été substituées aux 7,9 millions de billets détruits et non remplacés par d'autres billets.

Graphique 37 Remplacement de billets et composition de l'encours par coupure



IX 1.2 La circulation fiduciaire au sens strict

La circulation fiduciaire au sens strict³⁶ est passée à 6 833,4 MG en septembre 2002, soit une augmentation de 18 % par rapport à septembre 2001.

IX 1.3 La circulation fiduciaire au sens large

La circulation fiduciaire au sens large, qui mesure le volume de la monnaie hors chambre forte de la BRH, a atteint 8 074,7 MG en septembre 2002, soit une augmentation de 22 % en glissement annuel.

IX 1.4 Composition de l'encours par coupure

L'encours des billets³⁷ a augmenté de 6,02 % pour atteindre 121,8 millions billets correspondant à 7,8 milliards de gourdes. Les coupures de 25 G et de 50 G ont crû de 56 % et 23 % respectivement et les grosses coupures ont connu une croissance significative de 38 % en glissement annuel. Par contre, le nombre de billets d'1 G, de 10 G et de 100 G hors du caveau de la BRH ont diminué respectivement de 4 %, de 12 % et de 6 %.

³⁶ Elle mesure la différence entre la monnaie hors BRH et l'encaisse des banques commerciales au 30 septembre 2002.

³⁷ L'encours total = encours billets + encours total pièces métalliques hors du caveau de la BRH

La structure de l'encours des billets n'a pas subi de modification notable par rapport à l'exercice passé en raison du fait qu'elle dépend presque exclusivement de la structure du stock de billets de la BRH et non de la préférence des agents économiques. Le rationnement de certaines coupures par rapport à d'autres est le mécanisme qui permet de ramener la structure de l'encours à la structure actuelle du stock.

IX.1.5 Billets contrefaits retenus aux guichets de la BRH

Le volume de faux billets saisis aux guichets de la BRH a été particulièrement important pour l'exercice fiscal 2002. Pour les billets en gourdes, il a crû d'environ 71 % pour atteindre 1 683. Les coupures de 100 gourdes et de 500 gourdes en ont constitué respectivement 28 % et 35 %. Parallèlement, les faux billets en dollars, représenté majoritairement par des coupures de 100 dollars ÉU, ont plus que sextuplé, atteignant 491 billets contre 73 durant l'exercice antérieur.

IX.2 Les chèques

Les opérations de la chambre de compensation

Au cours de cet exercice, 2,7 millions de chèques libellés en gourdes équivalant à 67 380,5 MG (débit et crédit) ont été compensés par la BRH. Le nombre de chèques compensé a donc progressé de 0,13 % en volume et de 17 % en valeur. Le solde final de la compensation en gourdes s'est élevé à 5 066,7 MG.

Les chèques libellés en dollars ont été au nombre de 194 657 équivalant à 1 185,1 millions de dollars ÉU (débit et crédit). La compensation en dollars a affiché un solde final de 159,5 millions de dollars ÉU contre 122,5 millions durant l'exercice précédent.

Les dépenses par chèque du Trésor public se sont chiffrées à 2 999,3 MG réparties comme suit : 90 % à Port-au-Prince et le reste au Cap-Haïtien.

La BRH a prélevé sur les chèques en gourdes et en dollars des frais de 1 353,7 MG et de 19,5 mille dollars ÉU, respectivement³⁸. Comparé à l'exercice passé, les frais prélevés ont chuté de 3,3 % pour les chèques libellés en monnaie nationale mais ont progressé de 17,14 % pour les chèques en devises.

Pour les chèques non standardisés, le lecteur-trieur a rejeté 130 350 chèques en gourdes et 13 577 chèques en dollars. Ces types de chèques ont néanmoins diminué sensiblement dans le système : ceux en gourdes ont chuté de 20 % et ceux en dollars, de 12,21 %. Le non respect des normes de standardisation des chèques a entraîné des pénalités totalisant 65 175 gourdes et 1 358 dollars ÉU³⁹ respectivement.

³⁸ La BRH prélève 50 centimes par chèque en gourdes et 10 centimes de dollar par chèque en dollars.

³⁹ Données provisoires

Tableau 40 Résultat de la compensation par banque
 (en gourdes)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
BRH	7 019 372 332,50	9 568 027 842,35		2 548 655 509,85
BNC	3 551 899 007,74	4 222 007 285,32		670 108 277,58
Sogebank	13 477 455 694,41	12 344 889 407,14	1 132 566 287,27	
BPH	2 012 545 538,34	2 049 399 439,20		36 853 900,86
BUH	2 899 021 564,62	2 291 839 119,80	607 182 444,82	
Scotiabank	2 487 383 483,98	2 441 528 000,02	25 855 483,94	
Citibank	7 192 602 277,36	7 615 142 520,01		422 540 242,65
Promobank	4 514 750 934,52	4 593 647 347,75		78 896 413,23
Capital Bank	4 396 781 774,23	4 779 983 753,54		383 201 979,31
Sogebel	974 882 971,98	1 014 228 381,09		39 343 409,11
BICH	89 870 301,31	87 866 674,41	2 003 626,90	
Unibank	12 953 655 274,74	10 526 455 399,28	2 427 199 875,46	
Socabank	5 281 724 585,77	5 290 548 118,73		8 821 530,96
Socabel	440 361 162,98	440 583 298,09		222 135,11
BHD	108 185 628,24	114 349 947,97		6 164 319,73
TOTAL	67 380 492 532,70	67 380 492 532,70	4 194 807 718,39	4 194 807 718,39

Tableau 41 Résultat de la compensation par mois
 (en gourdes)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
oct. 01	5 729 074 430,58	5 729 074 430,58	448 442 915,08	448 442 915,08
nov. 01	5 134 492 987,73	5 134 492 987,73	407 906 495,34	407 906 495,34
déc. 01	5 228 525 286,62	5 228 525 286,62	362 763 718,89	362 763 718,89
jan. 02	5 260 426 925,65	5 260 426 925,65	468 873 650,19	468 873 650,19
fév. 02	5 033 573 992,75	5 033 573 992,75	545 283 167,03	545 283 167,03
mars 02	5 759 711 624,67	5 759 711 624,67	497 735 027,01	497 735 027,01
avril 02	6 255 129 264,34	6 255 129 264,34	481 574 835,69	481 574 835,69
mai 02	5 790 993 339,30	5 790 993 339,30	420 384 989,94	420 384 989,97
juin 02	5 179 252 217,58	5 179 252 217,58	354 368 075,49	354 368 075,49
juil. 02	6 445 346 136,30	6 445 346 136,30	281 077 414,57	281 077 414,57
août 02	5 616 160 028,86	5 616 160 028,86	375 809 371,59	375 809 371,59
sept. 02	5 947 806 298,32	5 947 806 298,32	422 460 763,89	422 460 763,89
TOTAL	67 380 492 532,70	67 380 492 532,70	5 066 680 424,71	5 066 680 424,71

Tableau 42 Résultat de la compensation par banque
(en dollars)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
BRH	31 038 146,49	42 329 361,10		11 291 214,61
BNC	51 267 974,08	29 621 673,13	21 646 300,95	
Sogebank	219 949 415,76	268 386 328,00		48 436 912,24
BPH	62 591 821,44	57 839 588,23	4 752 233,21	
BUH	34 615 449,56	21 056 271,09	13 559 178,47	
Scotiabank	52 626 333,50	51 529 325,19	1 097 008,31	
Citibank	111 984 701,69	153 601 812,51		41 617 110,82
Promobank	122 552 016,70	121 691 050,02	860 966,68	
Capital Bank	109 239 434,22	80 857 126,75	28 382 307,47	
Sogebel	16 896 665,46	20 381 173,13		3 482 507,65
BICH				
Unlbank	195 414 661,56	224 609 197,31		29 194 535,75
Socabank	157 134 205,01	100 741 388,77	56 392 816,24	
Socabel	16 974 147,57	10 117 302,56	6 856 845,01	
BHD	2 784 482,46	2 309 677,73	474 804,73	
TOTAL	1 185 071 455,52	1 185 071 455,52	134 022 281,07	134 022 281,07

Tableau 43 Résultat de la compensation par mois
(en dollars)

	Débit	Crédit	Solde débiteur	Solde créditeur
oct. 01	107 334 921,03	107 334 921,03	8 849 562,71	8 849 562,71
nov. 01	93 942 598,88	93 942 598,88	9 632 303,20	9 632 303,20
déc. 01	95 588 173,35	95 588 173,35	10 850 567,86	10 850 567,86
jan. 02	98 640 960,51	98 640 960,51	12 511 251,49	12 511 251,49
fév. 02	80 542 682,92	80 542 682,92	9 454 528,80	9 454 528,80
mars 02	101 143 720,56	101 143 720,56	17 081 620,11	17 081 620,11
avril 02	106 094 058,44	106 094 058,44	13 829 255,15	13 829 255,15
mai 02	103 865 993,25	103 865 993,25	17 971 500,21	17 971 500,21
juin 02	92 751 488,35	92 751 488,35	13 801 677,02	13 801 677,02
juil. 02	110 923 590,04	110 923 590,04	16 292 279,64	16 292 279,64
août 02	97 435 495,29	97 435 495,29	15 657 251,06	15 657 251,06
sept. 02	96 807 776,90	96 807 776,90	13 574 487,03	13 574 487,03
TOTAL	1 185 071 455,52	1 185 071 455,52	159 506 284,28	159 506 284,28

IX.3 Dépôts et tirages des banques commerciales

Les dépôts des banques commerciales à la BRH ont progressé pour atteindre des montants de 466,9 millions de dollars ÉU et de 4 599,2 MG. Les flux en dollars et en gourdes enregistrés pour l'année 2001 ont été multipliés respectivement par 3,2 et 1,4 en 2002.

Les tirages en gourdes des banques commerciales sur leur compte à la BRH sont passés de 1 475 MG l'exercice précédent à 2 552 MG. De même, ceux en dollars ÉU ont atteint 8 659 millions de dollars contre 6 330.

IX.4 Services à l'État

IX.4.1 Banquier de l'État

Le service des comptes courants de la BRH a traité plus de 732 500 chèques. Il a certifié plus de 10 000 chèques et en a vendu 270 617 contre 227 180 en 2001. Les dépôts et virements, dans le même registre, ont presque doublé par rapport à l'exercice antérieur avec des niveaux de plus de 26 000 et 1 000.

En ce qui concerne les comptes des institutions financières sous l'égide de l'Etat, ils ont évolué comme suit :

	Septembre 2001	Septembre 2002	Variation
1. Compte Clearing GDES	5 069 511 604,42	5 240 105 262,11	170 563 657,69
2. Compte Clearing Dollars	67 349 970,82	82 125 142,51	14 775 171,69
3. Spécial FDI	44 464 907,44	48 976 169,71	4 511 262,27

IX.4.3 Caissier de l'État

Ce rôle dévolu à la BRH consiste principalement à assurer la gestion du Compte Général du Trésor (CGT) en tenant à jour les ressources disponibles et les dépenses effectivement réglées.

D'un côté, le Service des Guichets (Internes et Externes) de la BRH a encaissé des recettes accusant un montant global de 7 714,2 MG dont 5 156,1MG de recettes internes, 1 874,1 MG de recettes douanières et 35,6 MG de recettes diverses.

D'un autre côté, ce service a payé pour le compte du gouvernement des chèques totalisant 5 265 MG.

Pour sa part, le Service des Opérations Fiscales (SOF), à partir des six guichets internes et externes de la BRH⁴⁰, a effectué les transactions et opérations suivantes :

- Validation et traitement de 332 353 documents de perception, soit 44 641 bordereaux de douane et 287 712 avis de cotisation et reçus de caisse de la DGI ;
- Ventilation des recettes collectées par bureau de perception en recettes internes et douanières ;
- Transmission à la DGI, à l'AGD et au MEF de rapports périodiques indiquant les ressources disponibles pour les dépenses du Trésor.

Il a également crédité certains comptes du secteur public comme suit :

Montants crédités par le SOF	
en millions de gourdes	
Trésor Public	7 066,90
CST	242,8
CFGDCT	272,7
CT-DGI	131,6
CAS-FDU	0,2

⁴⁰ Siège central de la BRH, Siège central de la Direction Générale des Impôts (DGI), Unité de Gestion et de Contrôle Fiscal, Port, Aéroport, succursale de la BRH au Cap Haïtien.

X. EFFORTS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

X.1 De l'utilisation des opérations de change par la BRH

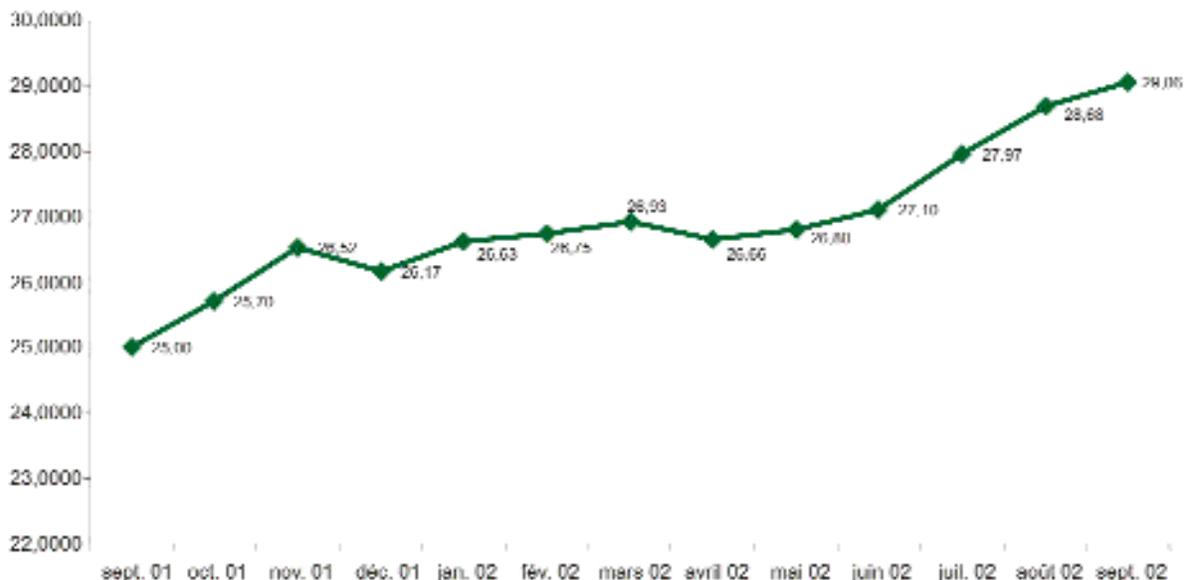
Évolution du Taux de Change en 2001-2002

Le taux de change a connu deux grandes périodes d'évolution durant cet exercice. La première période, qui couvre les trois premiers trimestres, est caractérisée par deux tendances. D'abord la gourde s'est dépréciée de façon notable de mai 2001 à novembre 2001. Puis, elle s'est appréciée en décembre 2001 avant de maintenir une relative stabilité jusqu'en juin 2002. En effet, d'octobre 2001 à juin 2002, le taux de change a évolué dans une fourchette de 25,70 à 27,10 [HTG/USD].

Cette évolution est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs :

- ? La pression moindre de la demande de devises attribuable principalement à une diminution du volume moyen des importations. Au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, la moyenne mensuelle des importations était de 79,43 millions de dollars ÉU, contre 83,51 millions au cours de la même période de l'exercice antérieur.
- ? L'augmentation des transferts privés, composante la plus importante de l'offre de devises. D'octobre 2001 à juin 2002, le volume moyen mensuel des transferts ont atteint 22,25 millions de dollars ÉU, contre 19,34 millions au cours de la même période de l'année passée, soit une augmentation de 15 %.
- ? La réduction de 24 % du rythme de progression du financement monétaire du déficit budgétaire par rapport à la même période de l'exercice antérieur ;
- ? L'assèchement des liquidités excédentaires du système bancaire par la banque centrale à travers les bons BRH à hauteur de 2,78 milliards de gourdes, soit une progression de 71 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Graphique 38 Évolution du Taux de Change
(moyenne mensuelle HTG/\$ÉU)



La seconde période qui s'étend de juillet à septembre 2002 est marquée par une forte dépréciation de la gourde. Au cours du quatrième trimestre, le taux de change a augmenté de 4 %. Cette hausse du taux de change est imputable à :

- ? L'augmentation des importations précédant la reprise des activités du nouvel exercice et en particulier de la rentrée scolaire de septembre. En effet, la moyenne mensuelle des importations a atteint 88,51, contre 79,43 au cours de la première période. Cette évolution s'est traduite par un accroissement des transactions sur le marché des changes. En juillet, les volumes de transactions à l'achat et à la vente ont progressé respectivement de 36 % et 38 % par rapport au mois précédent ;
- ? L'accroissement de 127 % du financement monétaire du déficit budgétaire par rapport au troisième trimestre. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice, ce dernier s'était fixé à 1,278 milliards de gourdes, contre 564 le trimestre précédent.

Politique d'Intervention de la BRH sur le Marché des Changes en 2001-2002

Les interventions de la BRH sur le marché des changes ont visé essentiellement à stabiliser les réserves officielles. La BRH a acheté 15,65 millions de dollars au cours de l'exercice dont 0,5 million en janvier 2002 et 15,15 millions de dollars ÉU au cours du second semestre. Ces interventions ont été réalisées avec doigté afin de limiter les fluctuations du taux de change.

X. 2 Gestion des avoirs extérieurs

Les avoirs extérieurs bruts de la banque centrale sont destinés à couvrir les déséquilibres de court et de moyen terme de la balance des paiements. Ils servent aussi d'instruments dans le cadre de la politique d'intervention de la BRH sur le marché des changes en vue de stabiliser le taux de change. En septembre 2002, ils ont régressé de 25,68 % par rapport à l'exercice antérieur, pour se situer à 165 millions de dollars ÉU.

X. 2 1 Composition des Avoirs Extérieurs

À la fin de septembre 2002, 86,33 % des réserves internationales de la BRH étaient placées dans des titres de court terme, 9,26 % étaient investies sur le marché du loyer de l'argent au jour le jour⁴¹ et 3,44 % étaient gardées dans ses caveaux en vue de placement futur à l'étranger. Le reliquat était constitué d'or, de DTS et d'un placement dans un SICAV⁴² monétaire (CILR⁴³) .

Le portefeuille de titres de la BRH était composé comme suit :

- ? 34,16 % de bons du trésor américain contre 23,13 % au cours de l'exercice précédent ;
- ? 53,31 % d'obligations d'agences fédérales contre 57,37 % l'an dernier ;
- ? 12,53 % d'obligations de sociétés privées contre 19,44 % durant l'exercice 2002 ;

Cette allocation du portefeuille de la BRH entre des titres à faible niveau de risque et de notation AAA⁴⁴ à A traduit l'objectif principal d'investissement qu'est la préservation du capital. Par ailleurs, elle reflète l'optique d'optimisation de la rentabilité sous les contraintes de faible niveau de risque et de liquidité élevée imposées par le statut d'une banque centrale. Elle est conforme aux termes des contrats de gestion convenus entre la BRH et ses gérants de portefeuille. En effet, ces derniers sont autorisés à placer au plus 25 % du montant, dont ils assurent la gestion, dans des titres émis par des sociétés privées. Les 75 % restant feraient l'objet de placements constitués pour l'essentiel d'obligations du trésor américain, d'agences fédérales et de dépôts à vue faisant l'objet d'opérations de prises en pension⁴⁵.

⁴¹ Repos market, ou repurchase agreement. Vente avec accord de rachat à terme

⁴² Abréviation de :société d'investissement à capital variable, fonds de placements communs

⁴³ Citi Institutional Liquid Reserve

⁴⁴ Les obligations classées A, par Standard and Poor sont des titres de bonne qualité présentant les caractéristiques d'un bon placement à long terme. Celles classées AAA sont celles qui présentent le plus haut degré de protection du capital et des intérêts.

⁴⁵ Overnight Repurchase Agreements

X. 2.2 Rendement du Portefeuille

Le portefeuille de titres de la BRH a dégagé un rendement de 5,17 % alors qu'il avait généré 7,66 % l'exercice précédent. Ce taux de rendement a été légèrement en deçà de la performance du repère⁴⁶ retenu par la BRH pour le portefeuille de titres qui a affiché 5,57 %. Cette baisse de la rentabilité est le résultat de la stratégie passive adoptée par les gérants de portefeuille, en réaction à la décision de la Réserve Fédérale des États-Unis de fixer ses taux directeurs⁴⁷ respectivement à 1,75 % et 1,25 % depuis le 11 décembre 2001 et de les maintenir à ces niveaux tout au long de cet exercice financier. Toutefois, au début de cette période, entre le 1^{er} octobre et le 10 décembre 2001, les gérants ont poursuivi la stratégie agressive de l'année dernière consistant à vendre les titres détenus pour réaliser des plus-values et à en acheter d'autres de plus longue maturité. La baisse tendancielle des taux directeurs durant l'exercice 2001, de 6,50 % à 1,25 %, avait en effet entraîné l'appréciation des titres du portefeuille en raison de la relation inverse entre la valeur des titres à revenus fixes et la fluctuation des taux d'intérêt.

Rendement des fonds placés sur le marché du loyer au jour le jour (Repos)

Les flux nets de trésorerie disponibles sur les comptes de transactions de la BRH à chaque fin de journée et les jours fériés sont investis sur le marché du loyer de l'argent au jour le jour. Ces fonds ont généré un rendement moyen de 1,74 % au cours de l'exercice 2002, soit une baisse de 213 points de base par rapport à celui de l'exercice précédent. Cette performance est également en dessous du repère⁴⁸ de la BRH, pour ses placements au jour le jour, lequel a généré un rendement moyen de 1,86 %.

XI. ORGANISATION ET MÉTHODES

Pour faire suite à la loi du 26 juin 2002 sur les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CECs), la BRH, à travers l'Unité Organisation et Méthodes (UOM), a institué la DIGCP chargée de superviser et de contrôler les CECs et les fédérations de caisses populaires légalement constituées. En conséquence, elle a d'abord établi les structures minimales qui devraient permettre à cette nouvelle direction de remplir sa mission de court terme consistant à exiger que les CECs soumettent les dossiers requis par ladite loi dans un délai de trois mois suivant la date de promulgation de la loi.

Parallèlement, la BRH, a redémarré le projet d'établissement du Bureau de Crédit avec la firme Bearing Point (ex-KPMG) qui s'est alliée à la TRANSUNION pour réaliser la partie technologique du projet. Ce dernier bénéficie de l'appui du secteur bancaire haïtien. Selon les prévisions de la Bearing Point, le Bureau sera opérationnel en octobre 2003.

XII. ACTIVITES DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

XII.1 Les interventions sectorielles

XII.1.1 L'Administration

Coda

Au cours de l'exercice précédent des négociations avaient été entamées avec la firme Coda-France en vue de l'utilisation de Coda e-Finance. Ces négociations ont donné lieu à une mission d'Audit technique préliminaire à la migration vers la version 9 Web. La migration vers la nouvelle version a commencé à la fin de l'exercice et sera bientôt opérationnelle.

⁴⁶ Le repère du portefeuille de titres de la BRH est composé de 75% de bons du Trésor de maturité 1-3 ans et de 25% d'actions de sociétés privées d'une maturité de 3 ans.

⁴⁷ pratiqués sur le marché interbancaire respectivement le federal fund rate et le discount rate

⁴⁸ Le repère des placements en overnight repurchase agreements est l'indice repos calculé par Bloomberg.

XII.1.2 Les Affaires Internationales

Swift

La BRH a réalisé, au cours de l'exercice, la migration vers la version 4.1 de Swift. Cette migration obligatoire a permis la mise en place des nouveaux standards (2002) pour les messages Swift.

Sygade

Les procédures de migration vers la version 5.2 ont débuté en milieu d'exercice. La base de données a été expédiée pour les mises en forme nécessaires à la CNUCED qui est le fournisseur de ce logiciel. La migration se réalisera pendant l'exercice 2003.

XII.1.3 La Supervision des banques

Le Système d'Informations Financières

La BRH a continué les travaux entrepris l'exercice précédent en vue de l'informatisation des formulaires de déclaration à l'aide du logiciel de conception de formulaires, le «Système d'Information Financier» (SIF). Les tests, sur le transfert des données et leur intégration au système d'information de la BRH, qui ont commencé au cours de l'année précédente ont été achevés. Deux modules ont été nouvellement développés et testés : Centrale des Risques et Réserve Légale. La mise en opération du Réseau Télématique et Financier permettra de réaliser des tests sur grande échelle avant le passage en production pour tout le système bancaire. Cette application devrait permettre aux banques commerciales et autres institutions financières du système bancaire de transmettre électroniquement les formulaires de déclaration à la BRH, de créer une base de données et de produire des rapports de gestion.

XII.1.4 La Caisse

Logiciel de la Caisse

Tous les tests nécessaires à la migration ont été concluants. La migration proprement dite est en suspens en attendant l'arrivée de matériels en commande. En attendant, la BRH a mis en place une solution de secours en Access afin de parer à tout risque de non-fonctionnement de ce logiciel susceptible de perturber l'offre de service à la clientèle.

XII.2 PROJETS TECHNIQUES

XII.2.1 Le site de contingence

L'objectif du site de contingence est de créer un environnement technologiquement stable permettant à la BRH non seulement de reprendre ses activités - dans l'immédiat ou dans un délai acceptable et prédéterminé - au cas où le siège central deviendrait totalement ou partiellement non opérationnel du point de vue technologique, mais surtout de minimiser l'impact sur les opérations, les clients et l'image de l'institution.

En conséquence, il est prévu :

- ? une organisation efficace permettant de développer et de structurer les plans de contingence ;
- ? des équipes de recouvrement pour la reconstitution des fonctions spécifiques ;
- ? l'élaboration des procédures.

Après l'acquisition d'un bâtiment dont la localisation est optimale pour jouer le rôle de site de contingence, la BRH y a entrepris des travaux de rénovation afin de permettre une meilleure accommodation des fonctions du centre. Dans le cadre de l'acquisition et de l'installation des équipements informatiques et de télécommunication, trois (3) appels d'offres avaient été lancés à l'échelle internationale. Au bout du processus, trois (3) firmes ont été sélectionnées pour la fourniture des trois lots de matériels, incluant les équipements informatiques, les matériels d'infrastructure de réseau et les liaisons de communication de 16 Mb.

XII.2.2 Réseau informatique interne

Infrastructure LAN/WAN, Voice & Data : intégration dans les nouveaux bâtiments

L'activité la plus importante de la BRH sur le plan du réseau et de la communication consiste en la mise en place de nouvelles infrastructures de communication (voix, données) dans les nouveaux locaux du Cap et de Port-au-Prince. Ce réseau a été interconnecté avec toutes les structures de télécommunication existantes à la BRH. Ainsi, un utilisateur du Cap ou de l'un des bâtiments de Port-au-Prince a accès aux mêmes services (voix et données). La BRH envisage maintenant l'intégration des services de communication (voix et données) dans l'ensemble de l'institution, quelle que soit l'emplacement du siège.

XII.2.3 Le réseau Télématique Financier

La BRH a achevé à l'interne les travaux du Réseau Télématique Financier avec l'installation des équipements terminaux. Les tests ont été réalisés avec succès avec deux banques du système : la Banque de l'Union Haïtienne (BUH) et la Banque Nationale de Crédit (BNC). Ce réseau supportera les services applicatifs tels que le Système d'Informations Financières (SIF) et le Système de Paiement automatisé. Il est actuellement prêt à desservir le système bancaire et sa mise en opération ne nécessite plus que l'installation des équipements terminaux au niveau des institutions interconnectées.

XII.2.4 Réseau Vsat

Ce projet, initié l'année dernière, en est aujourd'hui à sa phase de réalisation. L'antenne principale a été installée et les tests effectués avec succès. Cependant, l'interconnexion d'une succursale avec le siège social nécessitera l'installation d'une antenne parabolique sur le site distant lorsque le centre de communication (HUB) sera opérationnel.

XII.3 PROJETS INTERNES

XII.3.1 Migration des bases de données Oracle et des applications de Forms

Ce projet se justifie par la nécessité pour la BRH de s'adapter aux évolutions technologiques de ses principaux fournisseurs, particulièrement Oracle. Ainsi, les bases de données devront migrer de Oracle 7 vers Oracle 8 et/ou 8i, tandis que les applications Forms devront passer de Forms 4.5 à Forms 6i.

La nouvelle version d'Oracle, qui sera mise en production après ce projet, est appelée à faciliter les développements orientés Web, qui seront indépendants des plates-formes. Elle permettra en outre une meilleure intégration et le renforcement de la sécurité des applications dont certaines composantes résideront dans la base de données.

La migration a été réalisée en deux étapes :

- ? mise à jour des bases de données et implémentation de Oracle Replication Server.
- ? mise à jour des applications.

XII.3.2 La gestion du matériel informatique et électrotechnique

Le logiciel GESMAT est une application acquise par la BRH en vue de mieux gérer ses équipements informatiques et électrotechniques. Une version adaptée aux besoins du Service Électrotechnique a été développée pour assurer la gestion des matériels. Les modules qui ont été développés concernent l'inventaire des équipements et leur allocation, les réquisitions, les commandes et le suivi des paiements.

XII.4 Ressources humaines

XII.4.1 Le personnel

Au terme de l'exercice fiscal 2002, l'effectif de la BRH s'est chiffré à 588 employés, soit une augmentation de 7,9 %.

Catégorie	Effectif au 30 septembre 2001	Diminution de l'effectif Ex. 01-02	Augmentation de l'effectif Ex. 01-02	Effectif au 30 septembre 2002
Conseil	5	-	-	5
Direction	137	-	32	169
Exécution	209	14	-	195
Support	86	-	11	97
Contractuels	108	-	14	122
Total	545	14	57	588

La variation constatée au niveau de l'effectif est due aux événements consignés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 44 : Cause de la variation de l'effectif à la BRH

Décès	1
Recrutement	23
Cessation de contrat	7
Démission	2
Nouveaux contrats	40
Mise à la retraite	-
Mise en disponibilité	8
Étudiants en stage	-
Transferts	14
Intégrations	9
Promotions	106
Renouvellements de contrats	55
Changement de statut	2
Ajustements	18
Détachement	-
Fin de stage	7
Programme des lauréats	18
Amendements de contrats	2
Sanctions	2

Ancienneté du personnel

Hormis le Conseil d'Administration dont le mandat est de trois ans et les contractuels dont la durée du contrat est limitée, l'évaluation de l'ensemble du personnel en fonction de son ancienneté se présente comme suit :

? 0 à 5 ans de service	:	145 employés, soit 31,50 %
? 5 à 10 ans de service	:	49 employés, soit 10,6 %
? 10 à 15 ans de service	:	88 employés, soit 19,10 %
? 15 à 20 ans de service	:	99 employés, soit 21,50 %
? 20 à 25 ans de service	:	68 employés, soit 14,7 %
? 25 à 30 + ans de service	:	12 employés, soit 2,6 %

Promotions et ajustements

Au cours de l'exercice 2002, un pourcentage assez important des ressources humaines (23,42 %) a bénéficié d'une décision du Conseil d'Administration d'accorder des promotions et/ou des ajustements de salaires sur la base de l'ancienneté et de la performance. Un total de 108 cadres et employés ont été touchés par cette mesure :

Direction	Promotions	Ajustements	TOTAL
Administration	19	3	22
Affaires Internationales	6	3	9
Affaires Juridiques	2	-	2
Direction Générale	6	3	9
Caisse	27	4	31
Contrôle de Crédit	13	1	14
Information et Technologie	1	-	1
Monnaie et Analyse Economique	11	-	11
Supervision	9	-	9
TOTAL	94	14	108

XII.5 Travaux immobiliers

Au cours de l'année 2002, la BRH, à travers le service Unité de Supervision du Programme de Construction (USPC), a géré principalement six projets de construction et de rénovation dont quatre étaient en phase de réalisation. À cet effet, la BRH a déboursé environ 170 MG pour couvrir les dépenses relatives à la finalisation du nouveau siège social, la restauration de la succursale du Cap-Haïtien (ex-Altiéri), l'aménagement de guichets externes au bureau central de la Direction Générale des Impôts, l'aménagement des immeubles ex-Dobaco et ex-La Madeleine ainsi que la mise en place d'une station de traitement d'eau.

Bâtiment principal

Comme prévu, la construction du bâtiment principal a pris fin au cours de l'exercice 2002 ce qui a permis aux directions de l'Information et de la Technologie et de la Caisse d'entamer le processus de migration vers le nouvel édifice. Cependant, ce processus a été interrompu pour permettre à la firme chargée de la construction de corriger certaines failles décelées par les techniciens de la BRH notamment au niveau des circuits électriques. Au 30 septembre 2002, les dépenses encourues pour finaliser ce projet s'est chiffré à 130 MG.

XII.6 Direction de l'Inspection Générale des Caisses Populaires (DIGCP)

Faisant suite à la promulgation de la loi du 26 juin 2002 sur les Coopératives d'Épargne et de Crédit (CECs), la BRH, via la DIGCP, a pour obligation de superviser et d'inspecter les CECs et les Fédération des Caisses Populaires (FCPs) légalement constituées. Elle veille aussi au respect des normes et de la législation les régissant (Art. 10).

Pour répondre à cette exigence de court terme, la BRH a réalisé, au cours de cet exercice, plusieurs activités. En effet, elle a rencontré le Conseil National des Coopératives (CNC). Cette rencontre a conduit à l'élaboration d'un guide à l'intention du CNC dans le but de :

- ? clarifier pour le CNC les obligations de la BRH relatives à la loi du 26 juin 2002 ;
- ? conclure sur la nécessité d'une campagne de vulgarisation de la loi sur les CECs ;
- ? préciser les attentes du CNC dans le cadre d'un projet d'appui technique et financier BRH/CNC ;
- ? initier les travaux sur le mode de communication des informations entre la BRH et le CNC.